



MICROFICHE N°

06766

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

1-7 RAPPORT D'EVALUATION DES REALISATIONS

DANS LE DOMAINE AGRICOLE AU COURS DE LA DECENNIE 1970- 1979

1-7 RAPPORT DE LA SOUS COMMISSION D.S PERIMETRES

IRRIQUES ET INFRASTRUCTURE

JUIN 1980

CUBA 6756

A-1 APPORT D'ÉVALUATION DES RÉALISATIONS DANS
LE DOMAINE AGRICOLE ET FORESTIER
LA DÉCADE 1970 - 1979

A-1 APPORT DE LA SOUS-COMMISSION LES
PRINCIPALES UNITÉS DE
INFRASTRUCTURE

6 JUL 1990



ASSOCIATION DES NATIONALES

DE LA CHAÎNE RADIO-PHONIQUE

DE LA RADIO-LIBRE

RAPPORT DE LA SUB-COMMISSION DES
CHANGEMENTS RADIO ET LITTÉRATURE

Président : ROBERT DE BUREAU

Rapporteur : ANTHONY HARRIS

Membres : JOHN HARRIS

JOHN HARRIS

JOHN HARRIS

JOHN HARRIS

JOHN HARRIS

JOHN HARRIS

JOHN HARRIS

JOHN HARRIS

I INFORMATION

1/ Soumise à des conditions climatiques irrégulières, l'agriculture tunisienne subit des contre chocs fréquents de nature à perturber sérieusement son développement. Conscient donc de l'importance de ce facteur climatique, le gouvernement tunisien n'a ménagé aucun effort en vue de mobiliser le maximum des disponibilités en eau, seul remède à des fluctuations aléatoires de la production agricole.

Ceci explique le fait que l'hydraulique a toujours occupé une place de choix dans nos plans de développement économiques et sociaux. En effet, la mobilisation progressive et planifiée des ressources hydrauliques du pays constitue un élément essentiel de la stratégie du développement économique et social du pays car elle permet d'une part de satisfaire les besoins en eau potable tant des zones urbaines que rurales, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de vie de la population, et d'autre part de développer les cultures irriguées permettant une agriculture productive indépendante des aléas climatiques et génératrice d'emplois stables et rémunérateurs.

2/ Afin de concrétiser cet objectif, une masse énorme d'investissements a été réservée à ce secteur. C'est ainsi que les trois derniers plans ont consacré à l'hydraulique près de 328 MD sur un investissement total pour l'agriculture et la pêche de 754 MD soit près de 41 %.

A rappeler que de 1962 à 1968, 55 MD ont été investis dans ce secteur. Ces investissements devaient permettre au pays de se doter d'une infrastructure de base permanente matérialisée par des barrages, des forages, de puits de surface, l'équipement de périmètres irrigués, la réhabilitation de périmètres existants etc permettant ainsi au pays de disposer à l'horizon 1981 d'une superficie irrigable de 124.000 ha dont 93.000 ha de périmètres publics irrigués et 31.000 ha de périmètres privés.

Situation actuelle du secteur irrigué et principales réalisations de la décennie 1970 - 1979.

3/ Le volume moyen des précipitations annuelles dans le pays est de l'ordre de 3 milliards de m³ ; une grande partie, soit 2,8 milliards de m³ se perd par évapotranspiration des sols et des végétations, 2 milliards ruissellent dans les oueds dont 1,5 milliards peuvent être mobilisés par barrages et 1,2 milliards percolent dans les nappes souterraines et peuvent être totalement mobilisés par puits de forages. Ce total de 2,7 milliards de m³ mobilisables doit satisfaire les besoins domestiques, agricoles et industriels, 1,7 milliards pourraient être disponibles pour irriguer un potentiel de 250.000 ha soit 5 % environ de la surface agricole utile du pays.

4/ Les ressources actuellement mobilisées se chiffrent à 1,070 milliard de m³ (soit 40 % du total mobilisable) dont 0,370 par barrages et 0,700 par puits et forages. Les barrages de Sidi Salem, Joumine et de Sidi Saïd mobiliseront au total 0,720 milliards de m³ alors que 0,2 milliards de m³ sont en cours de mobilisation par puits et forages. Ceci permettra d'avoir vers les années 1982 - 1983 au total 1,590 milliards de m³ mobilisés (soit 74 % du potentiel mobilisable) dont 1,030 par barrages et 0,560 milliards par puits et forages. Si ce rythme de mobilisation des eaux sera maintenu avec la même cadence dans l'avenir, la mobilisation de toutes nos potentialités en eau se réalisera probablement autour des années 1994 - 1995.

Ceci exige une implantation méthodique de forages pour exploiter au mieux les potentialités des nappes sous-terraines.

5/ L'effort en matière de mobilisation des eaux au cours de la décennie passée a nécessité la réalisation des investissements suivants :

Evolution des investissements hydrauliques

en 1000 D.

	1969	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
HYDRAULIQUE AGRICOLE											
- Administration (1)	80161	75641	4679	64921	3715	4436	7550	11344	113610	12011	13997
- Entreprises Publiques	777	890	952	362	1642	2274	5103	5818	6791	6670	823
- Entreprises Privées	555	743	817	3751	1339	1313	1824	1678	2100	4300	156
TOTAL	101393	76474	6488	82591	6696	8013	11483	18240	122500	139601	15277
Investissement Agric.	32017	26220	27299	30452	36550	46372	57473	64274	70362	96620	1233
Hydraulique Inv. Agr.	31,7%	35,1%	24,4%	27,1%	18,4%	17,3%	25,9%	29,4%	32,0%	41,0%	47,1%

(1) dont construction de barrages 70 - 79

- Nohiana	4172
- Kasri	707
- Badrouna	1093
- Sidi Salem	24206
- Canal Hadj	6133
- Joumine	2315
- Sidi Saïd	19052
TOTAL	50680

Les investissements dans les barrages ont constitué près de 30 % du total soit 50 MD sur un investissement total dans l'hydraulique de près de 170 MD. La différence qui est de l'ordre de 130 MD représente les investissements dans la création des forages, des puits de surface et des périmètres irrigués. Par ailleurs, l'essentiel des investissements a été réalisé par l'Administration et les entreprises publiques (177 MD sur 195 MD). Les investissements privés n'ont porté que contre que sur 21 MD.

6/ Ces investissements, en plus de ceux réalisés avant la décennie considérée, ont permis de doter le pays d'une infrastructure hydraulique se composant de 6 grands barrages, 20 petits barrages et lacs, plus de 600 forages, près de 60 stations de pompage sur roues, 70 sources captées et plus de 10.000 puits de surface ainsi que l'importante station d'épuration des eaux usées de la choréguie.

7/ Pour ce qui est des périmètres irrigués, leurs superficies diffèrent selon la source d'information. Et pour les périmètres publics irrigués qui sont équipés et aménagés par l'Etat, il est communément admis qu'ils couvrent environ 6.000 ha à 70.000 ha, il n'en est pas de même pour les périmètres équipés par les privés pour lesquels les superficies varient de 90.000 ha à 140.000 ha selon la source de l'information. Un recensement précis de ces derniers périmètres et même dans l'ensemble devra être effectué le plus tôt possible d'autant plus qu'ils vont faire l'objet d'un encadrement beaucoup plus serré de la part des offices de mise en valeur existants et des nouveaux offices à créer. Néanmoins, il faut signaler qu'une enquête par sondage effectuée au cours de la campagne 1976 - 1975 par la Direction du Plan du Ministère de l'Agriculture a permis de dégager les résultats suivants : Les superficies irrigables 1/ couvrent 211.000 ha dont 70.000 ha de périmètres publics irrigués et 141.000 ha de périmètres équipés par les privés. Les superficies physiques irriguées 2/ couvrent 145.000 ha dont 45.000 ha de l'IFI et 100.000 ha de privés alors que les superficies effectivement irriguées 3/ portent sur 168.000 ha dont 51.000 ha de l'IFI et 117.000 ha de privés. Cette enquête sera reprise annuellement avec la collaboration des offices de mise en valeur des périmètres irrigués.

-
- 1/ irrigable : équipée d'un réseau d'irrigation et disposant d'une eau suffisante pour son irrigation.
 - 2/ superficie physique irriguée : c'est la superficie physique des parcelles mises en culture et irriguées.
 - 3/ superficie effectivement irriguée : c'est la superficie physique irriguée majorée de la superficie des parcelles ayant porté au cours de la même campagne deux cultures.

L'élevage reste ainsi peu développé mais celui-ci devra augmenter de grand essor dans les années à venir pour être parvenu à satisfaire la demande des habitants, améliorer la qualité des viandes par l'incorporation d'engrais organiques et répondre à une demande des produits d'élevage sans cesse croissante.

11/ Au niveau des officines de mise en valeur, la situation concernant l'occupation du sol est la suivante :

- Pour ce qui est des périmètres de Bahana et à l'exception des périmètres de Bahana et de Bahana dans le Gouvernement de Kairouan où l'on retrouve près de 1000 ha d'arboriculture (les études ayant prévu 2000 ha), le reste des superficies était essentiellement occupé par les cultures maraîchères. L'engagement des agriculteurs à s'adonner aux cultures maraîchères et notamment aux primeurs s'explique par l'existence d'un marché offrant des prix intéressants.

Le détail de l'évolution des superficies mises en culture depuis la campagne 1972 - 1973 est consigné dans le tableau ci-après :

	72 - 73	73 - 74	74 - 75	75 - 76	76 - 77	77 - 78	78 - 79
- Marchés de Saison	1,173	1,155,72	1,111,30	1,563,30	1,109,16	1,151,26	956,12
- Hier	366	625,20	536,77	395,00	554,21	535,91	157,51
- 2 5 8	771	615,00	877,51	1,116,30	754,95	591,34	358,56
- Hors saison	1,430	1,10,17	1,931,20	1,761,60	2,231,37	2,231,37	1,825,58
- A. Saison	404	77,51	661,01	681,30	1,002,60	891,29	620,55
- Primeur	636	72,73	1,047,19	1,097,30	1,335,37	1,113,60	1,265,33
- P C	636	72,73	1,047,19	1,097,19	1,331,20	1,178,83	1,110,58
- Seize	-	-	-	2,5020	3,577	47,56	121,77
Total Marchés	2,213	2,275,77	3,315,21	3,349,20	3,417,13	3,419,26	2,312,35
Cérèales Fourrages	-	13,22	276,26	43,36	215,26	209,36	6,35
Total Céréal	2,213	2,275,22	3,421,17	3,779,32	3,632,39	3,628,62	2,318,70
Taux d'Evolution %	-	27,75	19,16	4,3	2,43	9,57	- 37,56
Agriculture (dont)							
- Vols	180,11	15,22	259,16	373,31	332,26	356,21	675,31
- en Agriculture	36,50	31,15	256,25	235,21	475,26	452,33	609,66
Total Général	2,393,11	2,297,19	3,680,65	3,522,76	3,116,67	3,531,26	2,922,95

Dans les périmètres de Joulouba, les céréales restent prédominantes et la substitution avec d'autres cultures se fait lentement. Ceci s'explique essentiellement par le fait que les petits exploitants restent attachés à la culture des céréales alors que les grands la considèrent comme une solution de facilité (près de 9.000 ha de céréales en cours de la campagne 1975 - 1979). Les cultures maraîchères se développent dans les périmètres de Bou Heurtan alors qu'elles ont pratiquement disparu de Badraoua Sidi Ouali (eau salée pendant l'été). La betterave à sucre a occupé une superficie de près de 1.400 ha en 1975 - 79 alors que les fourrages verts et secs ont porté sur plus de 2.200 ha pendant la même campagne.

Le détail des réalisations depuis la campagne 1974-75 est enregistré dans le tableau ci-après :

Productions Irrigables	Bordoum Sidi El Hadj					Nou Djouf-tas					Chardignon of Hassan Bougoulba				
	1974/75	1975/76	1976/77	78/79	79/80	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80	75/76	76/77	77/78	78/79	79/80
Spéculation															
- Bortoum à ouero	575	672	695	676,5	690	176,5	336	416,5	391,5	645	26	29	37	115	75
- Ou-saler	1577,5	1443	1047,5	1253	1043	2446	1557	1650	4030	3527,5	3300	3200	3404	3350	3275
- Pouranne irrigable (Borain, malla, avoline, oue)	-	210	320,5	332,6	245	23	32	122	242	229	41	30	27	50	38
- Pouranne	309	730	869	897	459	790	755	1170	850	630	259	262	125	370	370
- L'assainissement	-	60	106	295	835	615	151	370	1256	614,5	436	530	560	132	115
- Cultures maraichères	-	190	124	126	76	-	154,5	200	1420	2100	145	530	562,5	619	700
- Autres cultures	73	-	7	16	-	-	-	14	30	100	72	91	50	128	120
TOTAL	2174,5	3305	3159	3536,10	2950,4	3592	3243	4053,5	8216,5	7013	4842	4671	4725,5	4767	4591

- Pour ce qui est des paramètres de l'industrie, la section d'élevage aient laisser les éleveurs à l'office à intervenir et seulement en cas les agriculteurs qui ont une promotion commerciale (partout en cas) suffisamment sur la table. Les seulement a été placément bien suivi dans l'indique la table d'élevage :

Evolution des quantités de lait

1970-1971

Année	Dépenses	Superficie en hectare	
		Blé	Maïs
1970	Algérie	5	105
	Forêt	2	201
1971	Algérie	10,5	105
	Forêt	205	211
1972	Algérie	120	452
	Forêt	160	405
1973	Algérie	145	472,5
	Forêt	205	214
1974	Algérie	107,5	304,7
	Forêt	74,4	410
	Algérie	25	-
1975	Algérie	104	449,5
	Forêt	607	435,5
	Algérie	1,5	-
1976	Algérie	140	455
	Forêt	737	442
1977	Algérie	170	245
	Forêt	420	205

.. Concernant la basse vallée de la Nedjerda, il importe de signaler que les superficies des cultures fourragères sont nettement inférieures à celles préconisées par l'étude dans les assolements (6700 ha contre 12.600 ha prévus) alors que les cultures maraîchères, arboricoles et oléagineuses sont dans les normes. Le tableau ci-après donne le détail des cultures pour les dix dernières campagnes.

Pour ce qui est enfin des pénalités fiscales levées sur l'industrie relative à l'impôt, on a à remarquer que ce sont les entreprises des entreprises qui, pendant, les entreprises four-
gées restent par cette industrie.

Les tableaux ci-après donnent l'évolution de ces chiffres de 1911 à 1940 (à signaler que certaines dépenses déduites par des suites de dépenses et annulées par l'AMM, notamment des la gouver-
nement de l'air sont pris en compte).

Évaluation des ressources de la zone

CAF - FCB

	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
	Production	Production	Production	Production	Production	Production	Production
For solaires							
- Laine de verre	30	103	276	237	139	208	300
- Tôle	220	230	259	237	148	213	300
- Plancher	-	140	160	212	115	115	200
- Carrelage	25	100	82	300	510	62	65
- Potit-pois	-	11	11	30	37	70	-
- Tôle	35	42	27	34	58	36	36
- Ciment - Adl + Carotte	10	4	132	100	45	110	110
- Divers	62	79	52	44	65	50	200
Total	572	734	650	575	713	923	1220
For solaires							
- Laine de verre	-	-	63	34	137	51	70
- Tôle	-	-	-	52	13	23	32
- Plancher	-	-	30	78	76	76	90
Total	-	-	93	150	213	213	260
For solaires							
- Laine de verre	-	-	5	13	-	15	15
- Tôle	-	-	-	17	25	25	-
- Plancher	-	-	-	-	-	56	56
- Divers	-	-	-	12	-	8	-
Total	-	-	5	22	25	143	143
For solaires							
- Laine de verre	-	28	-	22	104	104	104
Total	572	712	1042	1711	1045	1462	1462

(en millions)

Évolution des exportations de produits agricoles

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
	R	F	R	R	R	F	R	Prévisions
Aliments								
Farine de blé	31	35	60	36	31	25	63	45
Pois de terre	220	270	270	330	364	422	2933	400
Maïs	72	113	67	99	60	57	1160	120
Soja	360	453	371	467	388	401	1150	950
Quadrilatés	5	13	12	17	22	21	55	57,5
Petit pois	201	170	256	311	426	27	1972	1831
Père	18	22	41	46	41	—	1593	1075,5
Oignons+ail+carotte	15	72	51	169	140	122	171	503
Divers								
Total	930	1352	1234	1516	1515	1155	8551	4202
Céréales								
Blé dur	311	500	179	367	194	205	1903	1112,5
Blé tendre	169	237	252	131	180	17	636	431,5
Céréales	75	172	244	271	330	277	2197	2170
Total	555	909	675	769	504	409	4636	2322
Produits agricoles								
Produits agricoles	—	—	123	181	110	157	376	622,5
Vin	—	—	22	60	73	73	209	192,5
Lumière	—	—	—	—	—	—	65	365
Orge ou vout	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres produits	176	110	172	109	198	136	1200	30
Total	176	110	366	353	411	433	1652	939
Total	1666	2200	2555	2670	2670	2670	14862	5573

EVOLUTION DES SURFACES ENSEMBLES - 1950

	1975	1976	1977	1978	1979	1980
	R	R	R	E	R	P
Marchés						
Fecce de terre	65	11	-	-	17	4
Tonats	200	286	497	511	237	350
Piment	60	78	59	70	47	100
Cucurbitaceas	45	40	43	70	37	60
Petit pois	-	9	-	1	11	25
Pois	15	51	46	21	37	51
Olignon + All + Carotte	161	22	71	120	197	150
Divers	128	109	69	120	81	121
S/total	674	606	787	527	664	901
Céréales						
Ble dur	-	20	32	-	103	13
Ble tendre	-	-	-	-	-	-
Orso	-	32	39	-	-	35
S/total	-	52	71	-	103	48
Fourrages						
Vesce-Avoine	60	3	15	2	26	20
Luzerne	55	116	45	92	83	150
Orge en vert	-	-	-	2	59	-
Autres fourrages	-	123	60	120	21	120
S/total	15	123	60	120	180	120
Total	709	731	918	1000	945	1116

EVOLUTION DES SURFACES DES CULTURES

DANS LES 11 DÉPARTEMENTS DE L'ORDONNÉE, DEPUIS 1974 JUSQU'EN 1980

hares

Cultures	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
1- Maraichiers							
Pommes de terre		43	66	20	41	21	25
Tomate	311	120	250	260	264	270	510
Piment	375	360	400	490	480	490	580
Cucurbitacées	-	200	300	325	350	400	680
Petit pois	-	20	20	22	25	26	40
Péves	-	45	50	53	60	82	84
Oignon-ail	210	270	605	671	680	720	780
Divers	-	202	430	621	650	670	694
S/T	916	1300	2121	2425	2550	2692	3315
2. Céréales							
Riz dur	-	250	254	245	240	237	226
Orge	-	600	651	700	690	689	675
S/Total	-	850	905	945	930	926	901
3. Fourrages							
Veilles avoines	-	-	-	-	6	30	40
Luzerne	210	205	685	700	908	940	1005
Orge en vert	-	-	-	46	156	160	280
Autres fourrages	-	10	10	10	20	25	25
S/Total	210	205	695	756	1190	1175	1350
4. Cultures Industrielles	659	900	950	1003	1010	1008	1120

NB : L'ONP a été un préleveur irrégulier de 100 ha situé à Chénoua à partir de forages donnant un débit total de et sur lequel il pratiquait des cultures fourragères (production de semences de luzerne, de bœufs de luzerne, de fourrages à distribuer aux agriculteurs).

(12) Pour ce qui est la contribution du secteur irrigué à la production agricole, il faut constater qu'elle est en nette augmentation passant de 16 % en 1972 à (27 %) en 1979 (il s'agit de la valeur de la production exprimée aux prix constants de 1972). Néanmoins, il importe de signaler que la production du secteur irrigué reste essentiellement orientée vers les cultures les plus rentables dans l'immédiat négligeant partiellement d'autres cultures pour lesquelles le pays connaît un déficit flagrant qui va en s'accroissant (les produits de l'élevage notamment). A ce propos il y a lieu de remarquer que c'est surtout le maraîchage qui a connu un développement sensible (plus de 5 % par an et représentant près de 50 % de la valeur de la production de l'irrigué) grâce notamment aux prix rémunérateurs du marché.

L'arboriculture a enregistré elle aussi une certaine attention dans ces périmètres notamment en ce qui concerne certains fruits qui sont très demandés sur le marché (pêches - pommes - poires, etc...). Plus de 7000 ha ont été plantés depuis 1975, ce qui ne rassurera pas de soulager le marché des fruits dans l'avenir, mais en part dans la production reste tout de même limitée à (26 %). La tentative avortée par contre, a connu une chute au cours des trois dernières années suite à des difficultés de transformation, better, enfin, l'élevage qui se développe lentement dans ces périmètres. Il est un fait que le secteur irrigué a contribué à la promotion de l'élevage par l'extension des superficies fourragères et l'introduction des bovins de race pure. Malheureusement, cet effort est appelé à s'intensifier dans l'avenir. La part des cultures fourragères dans la production irriguée n'étant que de 13 %.

Valeur de la production agricole constante de 1972

Q = 1000 t

V = MD

Spécifications	Prix 1972 M/T	1972		part dans la production
		Quantité	Valeur	
<u>1- Céréaliculture</u>				
Céréales	49	27,5	1,2	2,5
Légumineuses	88	9,8	0,8	
<u>2- Arboriculture</u>				
Oliviers de table	77	9,9	0,4	
Agrumes	53	102,0	7,4	
Grenadiers	67	15,2	1,0	
Abricotiers	55	17	0,9	
Pêchers de table	67	23	1,5	26,2
Amandiers	284	1,6	0,4	
Pâtisiers	112	15	5	
Autres arbres fruitiers	92	10,6	4,6	
<u>3. Cultures maraichères</u>				
Tomates	30	224	6,7	
Piments	72	104	7,5	
Pommes de terre	37	100	3,7	
Cucurbitacées	38	173,0	10,6	49,3
Artichauts	53	11,6	0,6	
Divers	49	201,7	10,9	
<u>4. Cultures industrielles</u>				
Tabac	10	1,4	1,0	
Betterave à sucre	5,5	11,2	0,5	2,15
Autres	78	0,3	0,2	
<u>5. Cultures fourragères</u>				
Luzerne	45	100	4,8	
Autres fourrages	27	125	11,5	19 %
Total Agriculture	-	-	81,2	100 %

Q U E B E C

LA POLITIQUE DE LA PROTECTION (1972-73)

(en tonnes)

	72 - 73	73 - 74	74 - 75	75 - 76	76 - 77	77 - 78	78 - 79
Cultures Nourissables	31773	45401	60081	120603	73402	92154	67616
Céréales & Fourrages		7090	4972	6687	805	534	1115
Agriculture	8718	8742	8529	11223	16689	18723	21355

Évolution des Production au sein de l'OPPT

Jérémy

Unité : Tonnes

Années	1974/75	1975/1976	1976/1977	1977/1978	1978/1979
<u>Verichères</u>					
Pois + Féveroles	-	470	566	2.100	509
Petit pois	-	37,5	43	120	251
Tomate	-	360	1.170	2.784	7.140
Piment	-	20	45	205,8	704
Pastèque + Melon	-	12.472	13.140	12.042	3.470
Pomme de terre	-	-	-	-	1.979
Σ/Total	-	13.359	14.964	17.251	14.967
<u>Céréales</u>					
Blé dur	2.353	5.251	5.700	11.610	20.277
Blé tendre	712	5.600	2.961	1.640	3.000
Orge	50	1.363	270	892	904
Σ/total	3.055	12.251	8.931	14.142	24.271
<u>Pourrages</u>					
Avoine	-	114	71	70	112
Vesce avoine	741	4.770	4.740	9.864	7.723
Buisin	-	1.840	3.360	18.824	70.055
Germe	-	400	362	1.166	2.091
Orge en vert	2.255	4.620	8.280	1.500	11.040
Divers	-	-	-	-	-
Σ/Total	3.055	11.744	16.913	31.424	97.121
Betterave	14.225	20.907	11.140	11.070	34.908

Volume de la production
(1975-1979)

en Tunisie

Années	Orangers (T)		Cultures en légumes	
	Hiver	été	Hiver	été
1975	12,403	17,455	1,125	7,504
1976	15,002	11,860	1,095	6,187
1977	17,370	21,599	400	9,776
1978	18,115	15,060	515	9,115
1979	14,500	10,715	1,150	12,270

IV. Activité de la Production dans la
zone vallée de la Méditerranée

Unité : Année

Cultures	1973	1977	1978
<u>Legumineuses</u>			
Artichauts	9.036	1.308	1.554
Poisées de terre	2.511	3.613	1.175
Piment	2.926	6.191	2.360
Tomate	37.927	58.096	45.130
Macarémacées	-	-	-
Petit pois	615	910	1.712
Fève	2.675	2.855	1.075
soja	1.352	6.825	2.730
soja	5.140	12.190	27.260
Pastèque	1.862	2.310	1.071
Wivers	3.926	-	12.730
S/Total	70.970	97.723	121.701
<u>Céréales</u>			
Blé dur	2.156	3.100	3.005
Blé tendre	212	573	787
O r a e	958	851	573
S/Total	3.656	1.524	1.355
<u>Fourrages</u>			
trèfle avoine	10.972	20.787	21.537
Luzerne	21.390	37.160	21.600
Orge en vert	1.800	13.083	11.000
Persin	19.230	33.915	27.530
Maïs	-	4.110	1.060
Soja	2.500	8.100	7.050
autres fourrages	-	6.125	750
S/Total	55.152	122.610	96.505

Evolution des productions

23/

Années 1976 et 79

Gouvernorat	SIF - RCN		LE KEF	
Années	1976	1979	1976	1979
<u>Marachères</u>				
- Pomme de terre	4.300	6.018	165	305
- Tomate	5.100	5.612	5.118	4.710
- Piment	1.100	1.716	784	554
- Cucurbitacées	1.470	1.804	720	740
- Petit pois	84	490	36	55
- Pêve	216	551	255	103
- oignon+ail+Carotte	2.540	1.100	440	4.325
- Divers	500	800	1.000	1.250
S/Total	15.036	18.151	8.634	12.871
<u>Céréales</u>				
- Blé dur	85	113	20	113
- Blé tendre	-	60	-	-
- O r g e	56	106	38	-
S/Total	14.096	16.151	58	113
<u>FOURRAGES</u>				
- Vasee-Avoine	30	67	12	130
- Luzerne	-	910	3.480	2.305
- Orge en vert	-	1.120	-	1.160
- Autres Fourrages	-	240	80	525
S/Total	35	2.337	3.572	4.720
<u>Cultures Industrielles</u>	-	1.152	-	-

Population des Productions

Années 1973-75-76

Gouvernement	MARS		MARS	
	1973	1975	1975	1976
Marais				
Paille de terre	7.0	336	186	304
Paille	5.000	5.920	720	1.227
Pisier	4.000	5.880	2.200	3.717
Cucurbitacées	5.470	8.000	5.152	8.000
Petit pois	120	182	15	0
Pois	200	656	804	1.720
Jaune - All-Carette	10.100	15.640	144	552
Rivers	8.000	14.710	150	2.020
S/Total	36.342	51.574	9.371	18.000
Céréales				
Blé dur	254	261	314	410
Blé tendre	-	-	169	197
O r e	719	827	75	230
S/Total	973	1.088	558	837
Fourrages				
- Vesce-Avoine	-	50	-	500
- Lucerne	37.500	48.000	-	1.800
- Orge en vert	-	2.800	-	-
- Autres fourrages	330	750	1.780	1.000
S/Total	37.830	51.720	1.780	3.300
Cultures Industrielles	1.750	6.050	-	-

Volumen der Produktion

1968 1972 73-75

Gouvernement	1968		1973		
	1968	1973	1973	1973	1973
<u>Matières</u>					
Pierre de terre	75	316	186	301	500
Sable	3,000	5,340	720	1,427	267,200
Minerai	1,000	5,880	2,200	3,717	125,196
Acariats/roches	1,400	5,000	5,152	8,306	125,960
Petit pain	100	182	15	0	295
Pierre	20	656	801	1,720	113,604
Mines -oil-Cigarette	12,100	15,640	144	552	120,709
Divers	8,000	14,740	150	2,000	2,610
<u>S/Total</u>	<u>24,760</u>	<u>51,534</u>	<u>9,371</u>	<u>118,005</u>	<u>165,124</u>
<u>Céramiques</u>					
Sté dur	250	261	314	400	2,104
Sté tendre	-	-	169	157	890
Sté	719	627	75	230	2,900
<u>S/Total</u>	<u>969</u>	<u>1,088</u>	<u>558</u>	<u>887</u>	<u>5,894</u>
<u>Bois</u>					
- Vessier/bois	-	90	-	502	1,701
- Lucerne	10,200	48,000	-	1,800	731
- Orme en vert	-	2,800	-	-	1,300
- Autres Bois	300	750	1,789	1,625	24,000
<u>S/Total</u>	<u>10,500</u>	<u>51,720</u>	<u>1,789</u>	<u>3,927</u>	<u>27,732</u>
<u>Aliments Industriels</u>	<u>1,750</u>	<u>4,000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

13/ Pour ce qui est de l'emploi, les périmètres irrigués occupent au total près de 146,000 actifs agricoles (résultats de l'enquête cultures irriguées de 1979 effectuée par le Ministère de l'Agriculture d'une façon permanente ou temporaire. La main d'œuvre permanente représente près de 70% du total soit 100,000 sur 146,000 actifs. Par ailleurs, la main d'œuvre familiale totalise près de 100,000 actifs soit près de 74% de l'ensemble.

Sur la base de 100 journées de travail par an pour la main d'œuvre permanente et de 90 journées de travail par an pour la main d'œuvre temporaire, les périmètres irrigués offrent plus de 24 millions de journées de travail pour les ouvriers agricoles.

A signaler enfin que les périmètres irrigués occupent près de 20% de la main d'œuvre agricole sachant que le total est de l'ordre de 800,000.

Ci-joint le détail des résultats de l'enquête cultures irriguées relatifs à la main d'œuvre.

Effectifs de la main d'oeuvre utilisée
dans les exploitations irriguées

Tableau 1.7

Unité : 1000 Personnes

Information	Région	Nord Est	Nord Ouest	Centre Littoral	Centre	Sud	Total
1. Campagne 1977-78							
- Salariés permanents		4,3	2,4	1,4	3,5	*	11,6
2. Campagne 1978-79							
- Main d'oeuvre familiale							
. Permanente							
- Hommes		14,5	7,1	9,5	19,1	7,1	57,6
- Femmes		6,5	4,3	6,7	11,4	1,2	30,1
Total		21,3	11,4	16,2	30,5	8,3	87,7
. Temporaire							
- Hommes		1,0	1,2	0,9	2,9	1,0	7,9
- Femmes		3,1	0,6	0,7	5,3	2,4	12,1
Total		5,0	1,8	1,6	8,2	3,4	20,0
. Salariés permanents							
- Hommes		3,5	3,0	1,3	2,3	0,3	10,4
- Femmes		0,6	*	0,2	0,3	*	1,1
Total		4,1	3,0	1,5	2,6	0,3	11,5
. Salariés temporaires							
- Hommes		5,6	5,3	1,6	4,8	0,4	17,7
- Femmes		3,0	4,7	0,2	0,9	0,5	9,3
Total		8,6	10,0	1,8	5,7	0,9	27,0
3. Répartition des salariés permanents de 1978-79 selon la qualification							
- Salariés qualifiés		2,0	0,7	0,9	0,9	0,1	4,6
- Salariés non qualifiés		2,1	2,3	0,6	1,7	0,2	6,9

* Négligeable

14/ In matière d'encadrement des périmètres irrigués, l'Etat a doté le secteur irrigué de structures de mise en valeur qui ont contribué largement à son essor. Toutefois, l'intervention de ces structures se limite aux périmètres publics irrigués.

Les principales attributions des offices de mise en valeur constituent :

- à veiller à la distribution des eaux et à la maintenance des ouvrages d'irrigation et du pompage, des réseaux d'assainissement et de drainage et des réseaux de pistes agricoles.
- à créer des circuits adéquats d'approvisionnement
- à assister les irrigants par l'octroi de crédits à court, moyen et long terme.
- et à aider éventuellement les agriculteurs à mieux utiliser les circuits commerciaux existants.

Ces offices qui sont au nombre de cinq (OMVT, OMIVAN, OPPLJ, ODC et Offices de Lakhés) couvrent une superficie de l'ordre de 65.000 ha auquel il faudrait ajouter 7500 ha au Cam - Bon et aux Dpérié relevant de la régie d'exploitation des périmètres irrigués dont le rôle se limite à l'exploitation la vente d'eau aux irrigants.

15/ Il est un fait que ces structures de mise en valeur ont joué un rôle primordial dans la protection des périmètres publics irrigués et ce dans le cadre de la politique du développement du secteur irrigué tracée par l'Etat.

En effet, grâce à leur intervention efficace par le biais de la vulgarisation et des facilités de crédit notamment, ces structures ont permis de créer chez l'agriculteur cette mentalité d'investir qui lui faisait défaut avant la création de ces périmètres. Ceci est d'autant plus que l'essentiel des PFI se trouvent dans des zones où les agriculteurs ne pratiquaient naguère que la monoculture en sec.

16/ Toutefois, malgré les efforts entrepris, les PFI continuent à se heurter à certaines difficultés qui sont que leur taux d'intensification demeure tout juste moyen et que l'utilisation de l'eau disponible reste modeste. Certes, cette situation diffère d'un périmètre à l'autre. De même l'utilisation des disponibilités en eau n'est que de 50% dans la basse vallée alors que des rivières d'eau sont sur-régistrées ailleurs, mais ceci n'empêche pas que la sous-utilisation des périmètres est effective.

24

Principales contraintes qui limitent le développement du secteur

17. L'une des difficultés les plus souvent évoquées est relative à l'origine des irrigants. En effet, en dehors des régions agricoles cotières et celles des Oueds où la pratique de l'irrigation est séculaire, les périmètres irrigués sont dans leur ensemble relativement trop jeunes pour pouvoir atteindre dans quelques années les objectifs d'intensification pour lesquels ils ont été créés.
18. Outre l'origine des irrigants, il est communément admis que le principal facteur responsable de la sous exploitation des terres irriguées demeure le régime foncier. La première loi de réforme agraire datant du 11 Juin 1968 concerne le périmètre de la basse vallée de la Medjerda, la seconde datant du 27 Mai 1970 et modifiée par la loi du 16 Février 1971 concerne, quant à elle, les autres périmètres. Ces deux lois sont régies par les principes fondamentaux suivants :
- La limitation de la superficie par la fixation d'une taille minimale et d'une taille maximale qui varient avec les périmètres.
 - La contribution des propriétaires aux frais d'aménagement hydraulique cette contribution est calculée en fonction de la catégorie pédologique du sol, des assolements cultureux acceptés et de la valeur de la terre avant son irrigation.
 - Le recensement des terres en vue de créer des parcelles d'un seul tenant, régulières, et dont les limites s'adaptent à la distribution des eaux d'irrigation.
- /.

- L'obligation de mise en valeur par la réalisation des aménagements internes nécessaires à l'irrigation et la pratique constants et régulière des cultures irriguées. La propriété est considérée, d'après la loi, mise en valeur, si elle est irriguée sur au moins des $\frac{2}{3}$ de sa superficie.

19. Il faut bien dire que ces deux lois s'appliquent avec plus ou moins de bonheur. Si le rattachement se réalise même avec une cadence lente et que les superficies plancher et plafond sont généralement respectées, il n'en est pas de même pour l'obligation de mise en valeur et le paiement de la contribution (exception faite des lots de réforme agraire) qui ne sont purement et simplement pas appliqués.

Pour ce qui est du remembrement si dans certains périmètres, il ne constitue plus un véritable goulot d'étranglement (tel est le cas de la basse vallée de la Medjerda où sur une superficie de 14 631 Ha appartenant à des privés, la mise en place des agriculteurs a porté sur 10 101 Ha, le reste étant en cours d'achèvement) il n'en est pas de même pour certains périmètres de l'intérieur où il constitue un véritable blocage à leur développement tels que ceux de Hassassin et de Kairouan. A ce propos il faut signaler qu'en dehors de la basse vallée de la Medjerda, la mise en place des agriculteurs a porté sur environ 20 000 Ha. Le reste soit 25 000 Ha fera l'objet de remembrement dans les deux ou trois années à venir dont 13 000 Ha pour 1980. Il y a lieu de préciser que certaines contraintes constituent un frein à la réalisation des programmes de remembrement telles notamment la réticence des agriculteurs, le problème de litiges entre copropriétaires, l'extension de certains périmètres communaux aux dépens des périmètres publics irrigués, la réalisation du cadastre avant l'achèvement de la réforme agraire dans certains périmètres etc.....

Il importe de souligner que la rapidité d'application du recensement et sa réussite dépend dans une grande mesure de l'appui et du soutien que peuvent lui apporter les autorités régionales et locales car c'est avant tout une question de sensibilisation des populations concernées. Il s'agit donc de mobiliser tous les efforts en vue d'achever au plus vite de recensement de tous les périmètres publics irrigués, condition "sine que non" de toute exploitation rationnelle de ces périmètres.

20. Pour ce qui est des superficies planchers et plafonds, leur fixation obéit à des critères techniques et sociaux. Sur le plan technique, la taille du lot planter tient compte de la possibilité d'y pratiquer l'assolement prévu par les études préliminaires et des impératifs techniques et économiques pour la conception du réseau hydraulique.

Du point de vue social, la superficie du lot plancher est fixée de manière à assurer un revenu familial minimum.

En ce qui concerne le lot plafond, un des critères retenus a été d'assurer à chaque agriculteur une superficie irriguée lui laissant un bénéfice au moins égal à celui qu'il obtenait avant la mise en valeur sur toute la superficie qu'il possédait à l'intérieur du périmètre.

L'application de ces critères a varié selon les périmètres. Toutefois, c'est l'aspect social qui a été souvent déterminant dans la fixation des limites. C'est ainsi par exemple pour les périmètres de la basse vallée de la Medjerda Bouheurtan, Badrouna et Ghardinnou, les plafonds ont été fixés respectivement à 30, 64, 60 et 50 Ha pour tenir compte de l'existance à l'intérieur de ces périmètres de grandes propriétés. De même, la présence d'un nombre excessif de propriétaires disposant de superficies négligeables expliquant la fixation de planchers à des niveaux faibles où l'absence.

assez de superficie plancher (c'est de la basse vallée). Ces plateaux trop élevés et ces plateaux trop bas font qu'il est parfois difficile d'exploiter les PPI à bon escient. En effet, l'exploitation actuelle des périmètres irrigués montre que l'irrigation est assez correctement pratiquée sur les petites exploitations et que la sous utilisation de l'irrigation se constate soit sur les toutes petites propriétés (inférieures à 0,5 Ha) soit sur les grandes exploitations supérieures à 20 Ha.

Il a été démontré une étroite relation entre la taille de l'exploitation et son taux d'intensification ; celui-ci baisse avec l'augmentation de la taille de l'exploitation. C'est le cas ainsi de la basse vallée de la Medjerda où il a été vérifié que le taux descend au dessous de 50 pour cent quand la taille de l'exploitation dépasse le seuil des 20 Ha.

Ce qui rend le problème encore plus difficile c'est que ces exploitations au plus de 20 Ha occupent une superficie assez importante.

Par ailleurs, les toutes petites exploitations rendent tout travail rationnel d'irrigation particulièrement difficile. A remarquer que l'essentiel des cultures légumières sont conduites sur de petites superficies de moins de deux hectares.

Il ressort de ce qui précède que la structure de la propriété constitue donc un des problèmes les plus difficiles à résoudre.

21. Pour ce qui est de la contribution des propriétaires aux frais d'aménagement hydraulique, il faut dire qu'à l'exception des lots de réforme agraire (lots domaniaux), cette clause n'est pratiquement pas appliquée.

22. Enfin, en ce qui concerne l'obligation de mise en valeur, force est de reconnaître que rien n'est fait en la matière, ce qui n'est pas de nature à inciter les irrigants à mieux exploiter leurs terres.
23. Pour ce qui est de la vulgarisation, il importe de constater que des progrès énormes ont été enregistrés ce qui a permis d'avoir des densités de vulgarisateurs par agriculteurs assez élevées. C'est le cas ainsi de la basse vallée de la Medjerda, où cette densité est de l'ordre d'un vulgarisateur pour 50 agriculteurs ou des périmètres de Jendouba où elle est d'un vulgarisateur pour 30 agriculteurs. Toutefois, ces vulgarisateurs sont la plupart du temps jeunes et manquent généralement d'expérience. De même, ils ne sont pas toujours pourvus des moyens matériels nécessaires pour le bon accomplissement de leurs fonctions. Mais il est un fait que la vulgarisation a joué un rôle important dans la promotion des périmètres irrigués notamment publics.
24. Toutefois, la tâche de la vulgarisation se trouve compliquée par l'insuffisance ou le manque total de données techniques provenant de la recherche appliquée. L'exemple de la station d'appui de la Mnouba (SAM) à la basse vallée de la Medjerda, qui est une réussite, ne semble pas avoir été reproduit au niveau des autres offices de mise en valeur. L'INRAT, avec les moyens dont il dispose, ne semble pas en mesure de tout faire et la formule du type SAM au niveau des offices de mise en valeur semble être a priori une des solutions à retenir.
25. En matière de crédit, il importe tout d'abord de signaler les effets bénéfiques de l'institution depuis 1970 de crédits saisonnier en nature sans intérêt spécialement conçus pour les périmètres irrigués pour servir les exploitants des superficies de moins de 6 Ha. Ce crédit a certainement contribué à l'extension des périmètres irrigués, toutefois les montants

accrédités doivent être conçus de façon à atteindre au moins 30 % des besoins d'un hectare. Le crédit en nature devra également être étendu aux petits agriculteurs irriguant leurs champs à partir de puits ou surfaces.

Ci-joint les crédits en nature accordés par les offices de mise en valeur dans leurs zones respectives.

Pour les crédits moyen et long terme qui sont, du reste, assez élevés dans les périmètres irrigués, les problèmes continuent à se poser. Les petites exploitations qui ne présentent pas d'assise financière adéquate trouvent des difficultés pour obtenir des crédits, alors que les exploitations dont la tenure foncière n'a pas été régularisée sont pratiquement exclues du bénéfice des crédits long terme. Par ailleurs, les attributaires de lots domaniaux trouvent d'innombrables difficultés surtout au début pour faire face aux dépenses de premier établissement.

EVOLUTION DES CREDITS MOYEN ET LONG TERME ACCORDES

A L'IRRIGATION

EN 1 000 D

	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	170-79
F C S D A	7	9	284	584	833	1 444	1 341	1 052	2 509	1 473	10 668
F A I ET F A I N	121		72	139	159	881	841	41	311	371	786
F A P I	-		-	-	-	-	-	32	72	120	232
OMVM ET OMZVAN					-	-	-	-	3381	4251	763
TOTAL	198	109	356	723	993	1 532	1 425	2 016	2 960	2 063	12 449
Total agriculture et pêche	2 622	2 831	4 074		38 059			122 35	17785	16290	94 815
Part de l'irrigué dans l'ensemble	17,5 %	13,7 %	16,7 %		12 %			117 %	116,5 %	112,5 %	113,1 %

Ce tableau montre bien l'insuffisance des crédits moyen et long terme accordés au secteur irrigué qui contribue pour plus de 25 % de la production agricole et ne bénéficie que de 13 % des crédits.

26. Pour ce qui est de l'eau, l'irrigant d'une façon générale n'utilise pas le volume nécessaire malgré la prix largement subventionné de l'eau. Pour citer que l'exemple de la basse vallée de la Medjerda, 70 millions de m³ d'eau ont été facturés en 1979 alors que les disponibilités dépassent les 100 millions de m³. En fait, l'agriculteur n'utilise par hectare que 3 000 à 4 000 m³ alors que les besoins sont de 5 000 à 7 000 m³ ce qui explique les rendements moyens enregistrés. L'agriculteur répartit le peu de moyens financiers dont il dispose sur tous les facteurs de production.
27. Une autre difficulté qui entrave sérieusement la promotion du secteur c'est celle de la commercialisation. Les petits agriculteurs continuent à faire face aux incertitudes du marché, les coopératives de service se développent lentement, l'intervention des offices reste réduite et ne se manifeste qu'en cas de situation critique. A titre d'exemple l'ONAT qui intervient pratiquement à tous les niveaux, de l'installation et la maintenance de l'infrastructure d'irrigation à la gestion de l'eau, à la vulgarisation, recherche appliquée et crédit etc, n'a qu'un rôle secondaire en matière de commercialisation. Ce dont a besoin l'agriculteur le plus c'est la garantie de l'écoulement de son produit à un prix rémunérateur. Et ça c'est très important, un agriculteur vivant dans l'incertitude aura tendance à dépenser le minimum et donc à produire le minimum.
28. Tels sont donc certains des problèmes, et la liste n'est sûrement pas exhaustive, qui continuent à entraver sérieusement la bonne marche de ce secteur. Nous ébauchons dans ce qui suit d'avancer certaines possibilités de solution de nature à mieux orienter la politique dans le secteur de l'irrigué dans l'avenir.

LE YAMOUCHI ET LES TRIBUTIONS DURANT LA DECADE

C.R. P. H. V. V. S. P. P. I.

-000-

75/

DIRECTIONS	de 1970 à 1975			Campagne 75 - 76			Campagne 76 - 77			Campagne 77 - 78			Campagne 78 - 79		
	Superficie	NB d'agri- culteur	Crédit	Superficie	NB d'agri- culteur	Crédit	Superficie	NB d'agri- culteur	Crédit	Superficie	NB d'agri- culteur	Crédit	Superficie	NB d'agri- culteur	Crédit
Basse vallée	25634	9747	451490,692	5970	2409	326048,710	6763	2170	339036,417	3609	1792	166152,283	8328	2959	106333,610
Kairouan	5494	4930	81983,419	3000	2654	23373,056	3429	2433	20621,254	3065	1934	17226,718	7969	1660	15775,511
Korba + P.T.A.L.	489	236	36304,193	2740	1797	101363,711	1492	653	28219,821	1117	418	4380,969	1926	873	1179,717
Le Kef	1147	794	30956,795	600	680	6019,733	845	402	866,972	501	276	2038,653	972	464	616,120
Gabès	3662	2930	100540,544	2000	1913	37214,805	3485	2007	33066,682	679	725	13357,445	1112	370	1771,111
Nedrine	-	-	-	110	124	7184,470	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moranch	-	-	-	5	18	855,200	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kasserine	1620	2128	73213,615	1977	1817	3252359	2573	2435	19069,694	818	1334	10107,906	2024	2426	3031,145
Sidi Bouzid	1265	1151	26696,379	1002	1456	28506,001	2302	1563	21209,982	1031	1273	24827,003	2935	3106	7077,769
Jendouba	554	1065	21725,000	210	68	5372,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jebelina	2876	4500	298998,899	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Serres	-	-	-	2,44	28	40351,164	23,39	107	427831,775	3,16	32	48563,572	10,01	67	200347,712
TOTAL	44431	28555	1122111,536	21120,34	12064	609112,089	20912,39	12500	890692,597	10843,16	7704	306637,149	25296,01	15518	466235,327

C M I V A II

ANNEE	MONTANT DE CREDIT	NOMBRE D'AGRICULTEUR	CREDIT MOYEN PAR AGRICULTEUR
1972 - 73	174 265	984	117
1973 - 74	254 451	2 201	115
1974 - 75	334 495	2 690	124
1975 - 76	362 890	2 598	142
1976 - 77	514 902	2 055	249
1977 - 78	606 901	2 520	238
1978 - 79	402 595	1 085	370
TOTAL	2 650 499		

O P P I JENDOUBA

UNITE : DINAR

CAMPAGNES	1976/77	1977/78	1978/79
Engrais et produits de traitement	8 087,921	11 228,440	13 721,141
Nombre de bénéficiaires	365	360	372
Semences et plants	-	33 351,000	31 309,750
Nombre de bénéficiaires	-	265	230
Irrigation	102 563,060	119 971,040	131 414,364
Nombre de bénéficiaires	380	491	574
Montant total	110 650,980	131 259,480	145 135,508
Nombre de bénéficiaires	765	1 116	1 176

1. — RENDITS AGRICOLES AUX AGRICULTEURS DU P.P.I. CAMBES

Campagnes	Montant	Nbre de bœ- réficiaires	Engrais en Tonnes	PRODUITS DE TRAITEMENT		Séances en Kg	Plans
				en Tonnes	en Litre		
72 - 73 73 - 74	1 309,423 2 176,147	16 93	11 8	0,02 0,50	23 150	28,5 20	59,100 200,000
Eté Hiver 74 - 75	10 500,000 3 470,000	78 55	15 10	0,90 0,60	150 100	25,000 15,000	2 000,000 600,000
Eté Hiver 75 - 76	10 597,065 5 373,000	81 78	18 9,5	1 0,70	260 150	30,000 18,000	2 500,000 900,000
Eté Hiver 76 - 77	20 111,000 8 288,000	82 79	27 13	1,5 0,8	432 100	45,000 13,000	4 000,000 1 200,000
Eté Hiver 77 - 78	32 349,000 15 457,324	80 75	45 20	2,20 1	780 300	60,000 35,000	7 000,000 2 900,000
Eté Hiver 78 - 79	45 890,982 48 000,000	82 80	65 64	3 2,9	850 600	75,000 70,000	9 000,000 7 500,000
Eté 1979	28 000,990	75	40	2	450	47,000	6 000,000

Pour une meilleure exploitation des périmètres irrigués :

29. Il est recommandé en premier lieu de tempérer un peu le rythme des investissements notamment au niveau de la grande hydraulique à la faveur d'une meilleure exploitation et d'un encadrement plus soutenu des périmètres existants. Ceci est d'autant plus vrai que jusqu'à présent les efforts se sont pratiquement limités aux périmètres publics irrigués délaissant quelque peu les périmètres équipés par les privés qui, présentent d'énormes possibilités d'intensification et de développement tant sous la motivation, l'engouement et la maîtrise des agriculteurs qui les occupent./

Il ya lieu par conséquent de mettre l'accent à l'avenir sur la développement des périmètres irrigués à partir de puits de surface.

Pour ce qui est des périmètres publics irrigués à partir de barrages et de sondages, les investissements futurs devront porter essentiellement sur l'amélioration de la qualité de l'eau d'irrigation et sur la protection des bassins versants.

D'autres part l'eau, devenant de plus en plus en bien rare, il y a lieu de réserver une partie des investissements futurs au développement des techniques d'irrigation engendrant une économie d'eau appréciable.

Il importe, enfin de signaler qu'une attention particulière ^{devra} être réservée à une meilleure répartition des investissements entre les régions.

30. Une indépendance financière progressive des offices au fur et à mesure du développement des périmètres et de l'augmentation des revenus des irrigués par le biais d'une augmentation progressive du prix de l'eau est à recommander.

Dans des périmètres tels que ceux du Kebhena et du Cap-Bon par exemple où les revenus de la plupart des agriculteurs ont atteint un niveau adéquat, les prix de l'eau doivent être certainement révisés vers la hausse.

31. Avec l'augmentation du nombre des offices (ils seront neuf), une coordination s'impose. En effet, il semble que jusqu'à présent chaque office a pensé en terme politique de développement dans ses périmètres ne se souciant pas trop de ce qui se passe ailleurs. De plus, il apparaît clairement que les offices ont plutôt subi qu'orienté le choix des cultures des agriculteurs, choix guidé généralement par les caprices du marché. Ce qui explique d'ailleurs les situations de sur production pour certains produits et de pénurie pour d'autres et qui varient selon les années. Il résulte donc de ce qui précède qu'une politique claire basée sur des programmes coordonnés et concertés au niveau du pays doit être mise à mettre en oeuvre.

Cette planification est cependant orientative et non impérative. Néanmoins, des mesures d'encouragement devront être adoptées pour le développement de l'élevage, largement déficient actuellement, dans les périmètres irrigués. Par ailleurs, l'accent devra être mis dans certains périmètres sur le développement des primeurs destinées à l'exportation.

Il ont à signaler que là où une réforme agraire s'avère difficile à mettre en oeuvre, la création d'association d'intérêt collectif serait de nature à assurer l'exploitation des terres et des points d'eau.

32. Pour ce qui est du remembrement et des limitations des superficies et étant donné que les études préliminaires nécessaires à l'application de la loi existant pour l'essentiel des FPI, il suffit que dans un climat d'entente et de coopération, les offices, les services des affaires foncières et de la législation, les services de la justice, les autorités locales et régionales et les représentants de l'UNIA conjuguent leurs efforts pour mener une large campagne de persuasion auprès des bénéficiaires de l'irrigation, les invitant à se conformer aux prescriptions correspondantes de la loi. Le recours à l'expropriation ne doit être envisagé qu'en dernier lieu.
33. Pour ce qui est des limites supérieures des terres irriguées, il apparaît clairement qu'il est difficile, pour des considérations sociales, de limiter le plan des niveaux inférieurs à ceux prévus. Il serait beaucoup plus judicieux de chercher les solutions qui inciteraient davantage les agriculteurs à mieux exploiter leurs terres plutôt que d'imposer des conditions qui corraleraient le système. Ces solutions doivent être recherchées notamment au niveau du crédit, des subventions et des prix (points qui seront étudiés dans la suite du rapport).

34. Concernant l'obligation de la mise en valeur, il faut remarquer que seule la loi de 1958 applicable à la basse vallée a prévu un cas de non exploitation des 2/3 de la superficie, l'application d'une taxe de 5 000 francs (5 Dinars) par hectare tandis que la loi de 1963 n'a prévu aucune pénalité de ce genre.

Il est bien évident que cette clause devra être reprise dans les deux lois afin de lui donner plus de rigueur et d'efficacité dans l'application. Ceci permettra certainement d'éviter de voir dans l'avenir la pratique en sec des céréales et des légumineuses dans de grandes proportions. A ce propos, et étant donné l'apport négligeable des périmètres irrigués en céréales et légumineuses par rapport au potentiel de production des zones non irriguées il serait judicieux d'appliquer une limitation progressive de la part réservée aux céréales à l'intérieur des exploitations irrigables.

A propos toujours de l'obligation de la mise en valeur des terres irriguées et afin d'amener les agriculteurs à mieux exploiter leurs terres, l'idée d'instituer un impôt foncier est à creuser. Elle aura au moins l'avantage d'amener notamment les grands et moyens exploitants soit à intensifier l'exploitation de leurs terres soit à se libérer (par la vente par exemple) d'une partie de leurs terres qu'ils ne sont pas en mesure d'exploiter.

35. Pour ce qui est, enfin, de la contribution des bénéficiaires de l'irrigation aux frais d'aménagement hydraulique, elle devra être exigible immédiatement de la part des irrigants à revenu suffisamment élevé. Cette contribution qui est calculée sur la base des investissements réalisés affectés de divers coefficients tenant compte de la catégorie pédologique du sol, de la nature des cultures prévues, de la situation géographique du périmètre ainsi que de son environnement économique doit également tenir compte du revenu familial net escompté qui varie avec la taille de l'exploitation. Il est bien évident que les agriculteurs qui n'auront pas atteint un certain revenu devraient être exemptés du paiement de la contribution.

36. L'Etat et les privés, ayant investi d'énormes sommes d'argent pour la création de périmètres irrigués dont les possibilités d'extension sont limitées compte tenu des potentialités hydrauliques, il y a lieu de protéger

des périmètres contre l'extension de l'urbanisme. Les plans d'aménagement des villes et villages devront éviter de s'étendre sur des terres de haute valeur.

37. Pour ce qui est des actions d'encadrement du secteur, elles constituent le meilleur outil entre les mains du gouvernement pour pouvoir orienter et promouvoir les périmètres irrigués. Les offices de mise en valeur qui ont donc un rôle primordial en la matière sont donc appelés à intensifier leurs efforts afin de mieux rentabiliser les investissements réalisés. Avec un encadrement soutenu à tous les niveaux et avec des mesures de soutien, l'on peut espérer augmenter sensiblement la production dans ces périmètres. Toutefois, ces offices ne devraient aller jusqu'à se substituer à l'agriculteur. Le principe qui doit régir leurs interventions est qu'au fur et à mesure que les périmètres se développent, ils doivent se décharger progressivement de certaines fonctions afin de céder plus d'initiative chez les agriculteurs.
37. En matière de vulgarisation, si on enregistre avec satisfaction les densités qui ont été obtenues, il n'en demeure pas moins qu'il reste beaucoup à faire en matière d'orientation de la production.

ces périmètres contre l'extension de l'urbanisme. Les plans d'aménagement des villes et villages devront éviter de s'étendre sur ces terres de haute valeur,

37. Pour ce qui est des actions d'encadrement du secteur, elles constituent le meilleur outil entre les mains du gouvernement pour pouvoir orienter et promouvoir les périmètres irrigués. Les offices de mise en valeur qui ont donc un rôle primordial en la matière sont donc appelés à intensifier leurs efforts afin de mieux rentabiliser les investissements réalisés. Avec un encadrement soutenu à tous les niveaux et avec des mesures de soutien, l'on peut espérer augmenter sensiblement la production dans ces périmètres. Toutefois, ces offices ne devraient aller jusqu'à se substituer à l'agriculteur. Le principe qui doit régir leurs interventions est qu'au fur et à mesure que les périmètres se développent, ils doivent se décharger progressivement de certaines fonctions afin de céder plus d'initiative chez les agriculteurs.
37. En matière de vulgarisation, si on enregistre avec satisfaction les densités qui ont été atteintes, il n'en demeure pas moins qu'il reste beaucoup à faire en matière d'orientation de la production.

Le vulgarisateur est appelé non seulement à faire connaître aux agriculteurs les nouvelles variétés à introduire ou les produits de traitement à utiliser mais aussi à les orienter dans les choix des cultures. Ceci est important car il est un fait que les périmètres irrigués ont un grand rôle à jouer dans la sécurité alimentaire du pays. L'orientation de la production par le biais de la vulgarisation, soutenue bien entendu par d'autres mesures incitatives, doit être le "leit motiv" du vulgarisateur. Il est bien évident que celui-ci ne peut agir que dans le cadre d'une programmation claire établie à l'avance. Le vulgarisateur devra donc non pas subir les choix des agriculteurs mais plutôt les orienter.

A ce propos, il importe de signaler qu'à l'exception de la basse vallée de la Médjerda, l'élevage demeure encore peu développé dans les périmètres irrigués. C'est la une action qui mérite la plus grande attention et pour laquelle la vulgarisation a un grand rôle à jouer.

38. Pour ce qui est de la recherche appliquée, peu de choses ont été faites jusqu'à présent. Comme il a été indiqué auparavant la formule de la station d'appui de la Mincier est à retenir pour les offices de mise en valeur. L'idée de créer ce genre de stations au niveau des offices est intéressante du fait que les données techniques dépendent notamment de la zone d'implantation des cultures. La création de ces stations sur les lieux de production est de nature à mieux favoriser l'utilisation des écoulés de la recherche.
39. Concernant le crédit, il importe de rappeler les bienfaits du crédit supervisé en nature qui a rendu d'énormes services aux agriculteurs leur permettant d'acquiescer avec des facilités de paiement l'essentiel des besoins en intrants. Cette opération qui normalement n'intéresse que les petits exploitants devra être renforcée et des fonds supplémentaires devront lui être réservés.

- Pour ce qui est de l'équipement des exploitations, les formes de prestation agricole devraient certainement aux occasions appropriées de lots irrigués d'acquiescer en quelques et quelques autres à une exploitation rationnelle de leurs terres. Par ailleurs il est nécessaire de renforcer les possibilités techniques de crédit moyen et long terme afin de développer la pratique de l'élevage et la plantation d'arbres fruitiers dans les domaines irrigués. Le crédit, en plus de la subordination à un grand rôle à jouer en matière d'orientation de la production.

- 4°. En matière de commercialisation et étant donné le développement plutôt long des coopératives de services, les offices sont appelés à jouer un rôle plus actif dans ce domaine. En effet, la commercialisation continue à constituer l'un des points de faiblesse entravant le développement du secteur. Ceci se vérifie non seulement dans les périphéries éloignées de l'intérieur mais même au niveau de la basse vallée de la Madjary.

En attendant l'organisation du secteur privé et la constitution de coopératives de services ou de toute association qui couvrirait les besoins des agriculteurs, il est recommandé de créer les offices de moyens multiples afin qu'ils puissent intervenir officiellement dans la commercialisation et régulariser ainsi le marché. Il n'est pas question de proposer une formule qui permettrait aux offices "d'absorber" les circuits de commercialisation, mais il est évident que l'absence d'intervention active de la part des offices en matière de commercialisation a été préjudiciable notamment aux petits et aux moyens exploitants. La construction de chambres froides pour le stockage d'un surplus de production, le transport de la production des agriculteurs de leur exploitation au lieu de vente, la constitution de centres de collecte de lait et bien d'autres actions de ce genre seront certainement bien appréciées par les agriculteurs.

41. Pour ce qui est enfin de la politique des prix et des subventions, s'il est un fait que les subventions accordées au niveau de certains facteurs de production (semences, engrais, engrais) ont contribué à une augmentation sensible des rendements par une utilisation accrue de ces facteurs il n'en était pas de même pour les prix qui n'ont joué que partiellement leur rôle de stimulant de la production. En effet, à l'exception de quelques produits destinés à la transformation (tomates, haricots et oignons) pour lesquels des prix minimums sont fixés, le reste des produits est soumis au régime de la liberté totale. Or, ce régime basé sur la loi de l'offre et de la demande s'il n'est pas appliqué correctement risque de nuire à la fois au producteur et au consommateur.

Il est un fait que la fixation de prix minimums pour des produits périssables risque d'engendrer même des phénomènes inverses de nature à encourager la spéculation. Il semble que la solution réside dans la création des conditions adéquates qui permettront un marché de fonctionner correctement. Et c'est là où les officiers de mise en valeur, en attendant une meilleure organisation de la profession, peuvent faire quelque chose de positif comme il a été précisé auparavant.

FIN

48.....

VUES